



ATTESTATION D'ASSURANCE BATI Solution

Assurance de Responsabilité civile et Responsabilité civile décennale obligatoire



Afin de vérifier la validité de cette attestation d'assurance, scannez le QR Code ou accédez au lien suivant :

<https://www.monsiteassure.fr/attestation-rcd/jxo1Q2em>

Ce lien sera accessible dès le lendemain de l'émission du présent document

Conformément aux dispositions du présent contrat, il est convenu qu'en cas de non-paiement de la prime d'assurance à(aux) échéance(s) définie(s), les présentes garanties seront suspendues, dans les conditions prévues à l'article L113-3 du Code des assurances.

Le souscripteur

DASSONNEVILLE CLIFF (ADJ COUVERTURE 91)
123 ROUTE D'ARRAS
59155 FACHES-THUMESNIL
N° SIREN : 490526563
Code client : n°599787
Numéro de contrat : CRC01-042299

Votre intermédiaire :

CALIPSO ASSURANCES
16 RUE CUVIER,
69006 LYON 06
Tél : 0481911625
Email : gestion@calipso-assurances.fr

Les assureurs

Sections I, II et III du contrat : FIDELIDADE - COMPANHIA DE SEGUROS S.A - Tour Aurore - 19ème étage, 18 Place des Reflets - CS 90462 - 92976 PARIS LA DÉFENSE CEDEX - RCS Nanterre 413 175 191
Fidelidade - Companhia de Seguros S.A. est soumise au contrôle de l'« Autoridade de Supervisão de Seguros e Fundos de Pensões » (ASF), Avenida da República, 76, 1600-205 Lisboa – Portugal

Les assureurs s'engageant chacun pour leur part et sans solidarité entre eux.

Le 10/02/2026,

Les assureurs attestent que la personne dont l'identité est mentionnée ci-dessus est titulaire du contrat CRC01-042299, pour la période du 11/03/2026 au 10/03/2027.

La présente attestation est valable du 11/03/2026 jusqu'au 10/03/2027 et ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.